

Élections CNU 2007

Pour défendre l'université de service public, promouvoir l'unité des missions diversifiées d'enseignement supérieur et de recherche et en leur sein le statut d'enseignant chercheur, votre déroulement de carrière : VOTEZ SNESUP

À partir du 17 septembre, vous allez élire vos représentants au Conseil National des Universités (CNU). Il s'agit d'un vote par correspondance qui doit parvenir au Ministère au plus tard le 16 octobre à 12 heures.

L'enseignement supérieur est dans la tourmente d'une loi « autonomie renforcée » qui vise à faire exploser les cadres nationaux des formations, des missions des établissements, des statuts et conditions de travail des enseignants-chercheurs. Ces dispositions aggravent les effets du pacte recherche (avril 2006) qui a mis en place l'Agence de l'Évaluation et de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) dirigée exclusivement par des personnes nommées. Le SNESUP, ses élus s'opposent à ces logiques ; ils se sont mobilisés pour défendre, au sein des sections du CNU, dans la CP-CNU et au-delà, la conception « service public » de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour faire entendre les revendications en matière d'emploi, de recrutement, de carrières.

Une composition plurielle des listes SNESUP

Le SNESUP propose à votre suffrage des listes plurielles qui couvrent les différents champs de recherche, thématiques et écoles de pensée. Implication militante, féminisation et présence de toutes les générations sont des critères que le SNESUP revendique. Répartition géographique des lieux d'exercice et relève conséquente dans les candidatures afin de permettre une meilleure prise en compte des réalités du terrain et un renouvellement des débats tout en préservant la mémoire du CNU grâce aux candidats élus sortants qui se représentent. Les candidats proposés ou soutenus par le SNESUP défendront avec fermeté vos revendications générales et vos dossiers individuels.

Un fonctionnement transparent et démocratique

Voter pour les listes SNESUP, c'est faire le choix que toutes les missions du statut d'enseignant chercheur soient reconnues : recherche envisagée dans la pluralité de ses formes et de ses écoles de pensée ; enseignement et responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives.

Les élus présentés ou soutenus par le SNESUP veilleront à ce que les conditions particulières rencontrées par les candidats pour leurs diverses activités, notamment dans les établissements délocalisés, les IUP, IUT et IUFM soient prises en compte. Ils feront en sorte que les règles de l'éthique soient respectées. Enfin, ils s'attacheront à la défense des disciplines et axes disciplinaires remis en cause par des décisions politiques fondées sur l'utilitarisme des formations et la gestion de la pénurie tout en veillant aux nécessaires ouvertures et évolutions des disciplines.

Les élus examineront les candidatures à la qualification en fonction de leurs seuls travaux et activités, sans que la décision soit subordonnée au nombre d'emplois mis au concours.

Ils agiront pour que les promotions accordées par le CNU soient réellement permises à tout collègue assurant normalement ses missions, pour qu'elles aient un impact maximal sur la rémunération et la retraite des intéressés. Ils veilleront à s'opposer à l'autopromotion abusive des membres de la section. Ils œuvreront pour que les activités professionnelles antérieures au recrutement des enseignants chercheurs soient prises en compte dans le déroulement de leur carrière. Le SNESUP réclame une augmentation du nombre de Congés pour Recherche et Conversions Thématiques.

Les élus proposeront la mise en débat des critères d'appréciation des dossiers et les feront connaître dans leur section. Ils seront à la disposition des candidats pour des conseils et des informations dans le respect de la confidentialité des débats. Ils communiqueront les résultats des sessions de promotion et

rédigeront des comptes rendus.

ÉLECTIONS AU CNU 28^{ème} Section, LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SNESUP

Cher(e)s collègues,

C'est dans un contexte de changement profond de l'enseignement supérieur et de la recherche que s'inscrivent ces élections au CNU. Le "pacte pour la recherche" voté par le précédent gouvernement a mis en place l'AERES, constituée exclusivement de membres nommés, à la différence du CNU principalement composé d'élus. C'est dans cette dernière instance que la représentativité des personnels peut permettre d'élaborer des critères d'évaluation les plus objectifs possibles. La loi sur l'autonomie des universités votée sans véritable concertation au mois de juillet risque de conduire à une profonde remise en cause du statut des enseignants-chercheurs avec la liberté accordée aux établissements de mettre en oeuvre la modulation des services d'enseignement. Cette libéralisation des services engendrera nécessairement des inégalités profondes en fonction des moyens des universités et de l'environnement scientifique de chacun. Dans ce contexte, le rôle du CNU sera essentiel pour prévenir autant que possible les injustices qui risquent d'en découler par la prise en compte des difficultés réelles auxquelles sont confrontés les collègues.

Indépendamment de ces éléments conjoncturels dont on ne peut prévoir avec précision l'impact à moyen terme, les missions du CNU s'inscrivent dans la continuité : établissement des listes de qualification aux fonctions de MCF ou Pr, promotions des collègues sur le contingent national, attribution de semestres de CRCT, validation de services antérieurs. Ce sont autant de missions que nous devons gérer intelligemment, en alliant des critères de qualité à la prise en compte de la diversité des missions et des situations. Nous nous engageons sur le programme du SNESUP pour une défense à la fois individuelle et collective des enseignants-chercheurs. Nos listes ont été élaborées de façon à assurer un équilibre sur l'ensemble des spécialités de notre section, à représenter au mieux les différentes régions et villes universitaires et à tenir compte des diverses affectations des enseignants-chercheurs (université, IUT, INSA, IUFM, écoles d'ingénieurs, CNRS).

Le soutien que vous apporterez à nos listes sera bien sûr un élément important pour faire avancer nos principales revendications concernant le statut, la carrière et le service des enseignants. Ainsi seule une réduction des services d'enseignement et la prise en compte dans les services des encadrements de stage peut permettre à chacun d'assurer son travail de chercheur et ainsi de défendre réellement la qualité de la recherche. La revendication d'équivalence 1 h TP = 1 h TD, une évidence dans nos disciplines où la physique expérimentale est essentielle, est malheureusement toujours d'actualité. Au niveau des carrières le blocage est très important au passage PR2/PR1. La Hors classe des MCF est presque totalement bloquée et la classe exceptionnelle des professeurs est devenue trop exceptionnelle !

Vous l'avez compris c'est l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs que nous voulons faire concrètement reconnaître et prendre en compte. Cela doit évidemment être le cas dans notre travail au CNU dans l'examen des dossiers des collègues. La qualité des recherches doit pouvoir être appréciée plus finement que par un simple décompte des publications dans des revues à comité de lecture (RCL). Par exemple les communications invitées dans les congrès, les publications dans des actes, dont certains sont jugés aussi sérieusement que des articles de RCL, les brevets, les encadrements de thèses, de DEA ou M2 doivent aussi être considérés. Tous les aspects de l'investissement des collègues, en enseignement, en tâches administratives, en participation au développement de la culture scientifique, en activités de valorisation sont autant d'éléments d'appréciation, même au CNU ! Cela constitue, certes, une charge supplémentaire pour les élus à laquelle il faut ajouter la tâche d'information nécessaire sur les critères généraux de promotion où de qualification, mais c'est la condition d'un fonctionnement le plus juste possible de notre système universitaire et de sa cohésion.

Nos candidats engageront le CNU dans une réflexion sur l'harmonisation et la pondération des critères compte tenu de l'évolution des tâches et des modes de production et d'évaluation scientifique.

Voilà, cher(e)s collègues, sur quelles bases nous nous présentons à vos suffrages.